



SN

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2020 – 20H30

Madame Michèle LERNOUT, Maire, a procédé à l'installation de Madame Valérie RIVIERE, conseillère municipale, en remplacement de Madame Jocelyne PARANT, démissionnaire

1. **Communauté de Communes du Grand Pic St Loup – Commission d'Evaluation des Transferts de Charges – Désignation des délégués**

Monsieur Michel MAROT a été désigné membre titulaire et Monsieur Eric STEPHANY membre suppléant pour siéger au sein de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup.

2. **Commission permanente « Culture-Communication » - Remplacement d'un membre démissionnaire**

Madame Valérie RIVIERE a été désignée membre de la commission « Culture- Communication »

3. **Commission permanente « Séniors » - Remplacement d'un membre démissionnaire**

Madame Valérie RIVIERE a été désignée membre de la commission « Séniors »

4. **Cimetière paysager du Rouergas – Caveau de terrain commun**

Un caveau deux places sera mis à disposition, au titre de terrain commun, au cimetière du Rouergas dont l'emplacement est situé allée S n° 55.

5. **Décision modificative n° 2 au budget 2020**

Le conseil a voté globalement la décision modificative n° 2 au budget 2020. Les dépenses et recettes s'équilibrent à 385 000 € pour la section de fonctionnement et 407 000 € pour la section d'investissement.

6. **Autorisation de dépenses avant le vote du budget primitif 2021**

Le conseil autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 dans les limites suivantes : immobilisations incorporelles : 36 000 €, immobilisations corporelles : 770 524 € et immobilisations en cours : 28 050 €.

7. **Subvention de fonctionnement au CCAS – Acompte exercice 2021**

Le conseil décide d'allouer au CCAS, sur l'exercice 2021, une subvention de 50 000 € avant le vote du budget primitif

**8. Exonération de la redevance d'utilisation privative du domaine public communal « Place de l'Affenage » (Covid)**

En raison de la crise sanitaire, le Bar de l'Affenage, fermé une première fois du 15 mars au 1<sup>er</sup> juin, a eu une nouvelle fermeture administrative qui a imposé l'arrêt de son activité depuis le 30 octobre 2020. Par conséquent, le conseil a décidé d'exonérer la SARL les Mimi's de la redevance d'occupation privative du domaine public communal pour l'année 2020.

**9. Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Hérault dans le cadre du dispositif « City Foliz 2020 »**

Afin de soutenir le pouvoir d'achat des St Gillois et de renforcer les dynamiques commerciales, la commune a souhaité mettre en place une opération spécifique de « cash back » dans le cadre d'une démarche globale à travers l'opération « City Foliz » coordonnée par la Chambre de Commerce et d'Industrie. Le conseil autorise Mme le Maire à signer la convention avec la CCI de l'Hérault.

**10. Dérogations collectives à la règle du repos dominical des salariés des établissements commerciaux distributeurs de véhicules automobiles situés sur le territoire de la commune pour l'année 2021**

L'Assemblée a émis un avis favorable sur la demande formulée par le Centre National des Professions de l'Automobile (CNPA) et a autorisé, au titre de l'année 2021, tous les commerçants sans exception établis sur le territoire de la commune de Saint-Gély-du-Fesc, qui se livrent à titre d'activité exclusive ou principale à la distribution de véhicules automobiles, à employer leurs salariés pendant tout ou partie de la journée des dimanches 17 janvier, 14 mars, 13 juin, 19 septembre et 17 octobre.

**11. Bilan de la SAEML Belle Viste**

Le bilan 2019 de la SAEML « Belle Viste » a été présenté. Le résultat d'exploitation est de 163 883,71 € et le résultat net comptable est de 115 398,54 €.

**12. Halle des Sports des Verriès – Tarification des badges et clés**

L'accès à la Halle des Sports des Verriès se fera grâce à une carte à puce. Un trousseau de clés est également nécessaire pour accéder à certains espaces. Pour les utilisateurs réguliers il leur sera demandé de régler une caution de 10 € TTC pour le badge et de 150 € TTC pour le trousseau de clés.

**13. Travaux d'aménagement de pistes cyclables et de cheminements doux – Programme 2021/2022 – Demande de subvention auprès de l'Etat**

Le conseil décide de solliciter auprès de l'Etat une aide d'un montant le plus élevé possible pour la réalisation des aménagements de voirie répartis entre 2021 et 2022 (rue des Erables, avenue du Pichagret, rue de Valmont et rue du Patus) pour les pistes cyclables et les cheminements doux.

**14. Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques et/ou d'occasions**

Le conseil municipal approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques et autorise le Président d'Hérault Energies, en sa qualité de coordonnateur à signer et notifier les accords-cadres ou marchés dont la commune sera partie prenante.

**15. Instruction technique des autorisations et actes relatifs au droit des sols – Renouvellement de la convention avec la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup**

Le conseil municipal a autorisé Madame le Maire à signer la convention pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs au droit des sols avec la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup pour une durée de 3 ans. Les tarifs pour l'année 2020 ont également été fixés.

**16. Journal d'information municipale – Modification des tarifs publicitaires – Réajustement des dimensions des encarts**

Le conseil adopte les nouveaux tarifs concernant les encarts publicitaires du journal de St Gély ainsi que leurs dimensions applicables à compter du premier numéro de la nouvelle maquette modernisée.

**17. Saison culturelle de la Devoiselle – Modalités de remboursement de la billetterie**

Le conseil décide de rembourser par mandat administratif le tarif payé pour chaque personne restituant le billet dans son intégralité correspondant aux spectacles du 14 novembre et du 12 décembre juin annulés. Par ailleurs dans le cas où d'autres spectacles à venir seraient annulés du fait de l'organisateur, un remboursement sera effectué sous réserve d'une restitution du billet dans son intégralité.

**18. Personnel territorial – Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux**

Le conseil approuve la liste modifiée des autorisations spéciales d'absences et les modalités d'attribution accordées aux fonctionnaires titulaires, stagiaires et non titulaires à poste fixe à l'occasion d'événements familiaux.

**19. Personnel territorial – actualisation du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel pour les agents de la commune**

Le conseil municipal a décidé d'élargir le RIFSEEP aux cadres d'emploi des ingénieurs, techniciens et éducateurs de jeunes enfants, non éligibles lorsqu'il a été mis en place en janvier 2018.

**20. Information sur les décisions prises par délégation du conseil municipal**

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.



LE MAIRE

Michèle LERNOUT